

Numéro d'appel d'offres :

Numéro du projet :

Titre du projet :

Nom de l'entrepreneur :

Nom du chargé de projet :

Nom du régisseur :

Date de l'évaluation :

	CRITÈRE D'ÉVALUATION	NOTE		COMMENTAIRE
		accu.	max.	
1	ÉCHÉANCIER (seuil minimal attendu 35/50)	0	50	
1.1	L'entrepreneur respecte l'échéancier ainsi que les dates annoncées.		30	
1.2	L'entrepreneur pose les actions nécessaires pour respecter l'échéancier.		10	
1.3	L'entrepreneur réagit promptement et avec diligence aux problèmes rencontrés.		4	
1.4	L'entrepreneur est proactif.		2	
1.5	L'entrepreneur transmet mensuellement les mises à jour.		2	
1.6	L'entrepreneur informe les intervenants des activités qu'il entend réaliser pendant les deux semaines suivantes.		2	
2	QUALITÉ (seuil minimal attendu 28/40)	0	40	
2.1	Santé et sécurité	0	13	
2.1.1	La sécurité du public et des biens est assurée par des mesures de protection appropriées.		10	
2.1.2	La tenue des lieux est adéquate au chantier et à ses abords.		3	
2.2	Dessins d'atelier	0	5	
2.2.1	Les dessins d'atelier sont envoyés à temps.		3	
2.2.2	Les suivis sont faits de façon adéquate.		1	
2.2.3	Les demandes de substitution/équivalence sont clairement identifiées.		1	
2.3	Questions techniques	0	2	
2.3.1	Les questions techniques sont transmises en temps opportun.		1	
2.3.2	L'entrepreneur suggère des pistes de solutions aux problèmes rencontrés.		1	
2.4	Qualité des travaux et déficiences	0	20	
2.4.1	Lorsque des travaux déficients sont rapportés à l'entrepreneur, ceux-ci sont corrigés dans un délai raisonnable et les correctifs sont réalisés de manière adéquate.		14	
2.4.2	L'entrepreneur avise les professionnels ou les laboratoires en temps opportun avant les inspections.		2	
2.4.3	L'entrepreneur effectue des mises à jour régulières des déficiences relevées par les professionnels jusqu'à ce que toutes celles-ci soient corrigées.		2	
2.4.4	La correction des déficiences est bien documentée et les rapports de visite sont contresignés.		2	
3	SATISFACTION DES INTERVENANTS	0	10	
3.1	L'entrepreneur est courtois et respectueux dans ses communications avec les intervenants.		5	
3.2	L'entrepreneur collabore aux efforts de coordination entre les intervenants et participe à la résolution des problèmes.		5	
TOTAL		0	100	

Notes :

- La présente évaluation est appliquée selon une fréquence déterminée par le CSSMB. Une évaluation finale sera transmise à l'entrepreneur, et ce, au plus tard 60 jours suivant la fin du contrat.
- Advenant que l'un ou l'autre des critères ne soit pas applicable, la note maximale de ce critère sera accordée.
- Advenant que l'un ou l'autre des critères ne puisse être évalué avec la même récurrence que les autres, la note obtenue lors de la dernière évaluation de ce critère sera utilisée lors des évaluations subséquentes de ce même critère.
- Dans l'éventualité où l'entrepreneur obtienne une note cumulative finale inférieure à 70 ou inférieure au seuil minimal attendu dans une section, le CSSMB pourrait considérer le rendement de l'entrepreneur comme étant insatisfaisant et refuser toute soumission de ce dernier durant une période de 2 ans.
- La note finale accordée est celle obtenue lors de la dernière évaluation. Advenant qu'une seule évaluation ait été réalisée, celle-ci pourra être considérée pour la note finale.